



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 5^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt-cinq à 19 h 30 à la Salle de conférence, située au 15 A rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

sont absents : M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 33. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
 - 5.1. État du service de la traverse Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine - dénonciation
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2025 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 avril 2025 pour un montant de 41 447,22 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Résolutions

5.1. État du service de la traverse Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine – dénonciation

Considérant que la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé que la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine fonctionnerait avec un seul navire à partir du 8 avril, pour une durée prévue de cinq semaines;

Considérant que le service de traverse a été complètement interrompu dans les deux directions le 11 avril 2025, privant la Côte-Nord de son principal lien d'accès;

Considérant que les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs;

Considérant que ces enjeux de transport ont des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes;

Considérant que ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et perdure depuis beaucoup trop d'années;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz dénonce l'état du service de la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine;

qu'elle demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un service de qualité continu, respectant l'horaire en toutes circonstances, et de rendre rapidement disponible d'autres navires en cas de bris, d'interruptions ou de travaux.

6. Affaires nouvelles

7. Varia

- suivi des démarches pour assurer des services d'urgence au CLSC de Baie-Johan-Beetz

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
Maire

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.